
Compte rendu, dans le Journal de la Montagne, de la motion de Danton relative au rapport sur la conjuration dénoncée, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Georges Jacques Danton

Citer ce document / Cite this document :

Danton Georges Jacques. Compte rendu, dans le Journal de la Montagne, de la motion de Danton relative au rapport sur la conjuration dénoncée, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 236;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39414_t1_0236_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39414_t1_0236_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

conspiration ourdie par l'étranger, qui déjà a été dénoncée.

Ces propositions sont décrétées.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Quelques communes déposent les débris du fanatisme sur l'autel de la loi.

Danton demande la parole pour une motion d'ordre.

Employons mieux notre temps, dit-il; nous en avons assez consumé à recevoir de l'argenterie et à écouter des prêtres qui suivent le torrent de la raison. Il n'y a pas tant de quoi s'extasier de voir des gens abjurer un métier où ils ne peuvent plus faire de dupes.

Mettons un terme à ces mascarades d'incrédulité, que chaque administration soit tenue de recevoir les dons offerts à la patrie et que le décret qui renvoie les abjurations des prêtres à un comité soit exécuté strictement. Notre mission n'est pas d'écouter d'éternelles redites.

Il est temps que les comités de Salut public et de sûreté générale nous fassent un rapport sur le complot que l'ennemi, dit-on, entretenait parmi nous. Il faut en rechercher les auteurs dans le sein de cette Assemblée, s'ils y sont, et nous préparer à redonner au peuple français le ton et l'énergie qu'exigent les circonstances. Il veut que la terreur soit à l'ordre du jour et il a raison, car tous les traîtres ne sont pas anéantis, mais il veut qu'elle soit reportée où elle doit être. Il ne veut pas que l'homme, qui n'est que faible, ait sans cesse à trembler. Il veut être inexorable; mais il veut en même temps encourager l'homme que la nature n'a pas doué d'une grande force.

Le temps de l'indulgence n'est pas encore venu, et, quand il le faudra, le peuple saura ramener à lui ceux qu'on a aliénés. Il saura prouver qu'en voulant sa liberté, il a voulu aussi le règne des lois. Méditons sur les moyens d'exécuter la Constitution républicaine, et que chacun de nous apporte le résultat de ses réflexions.

En attendant, je demande que les deux comités nous dévoilent les trames ourdies jusque dans cette enceinte par l'étranger.

La proposition est adoptée.

III.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

La commune de Gontau, ci-devant Brie (3), ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison

(1) *Journal de la Montagne* [n° 14 du 7^e jour du 3^e mois de l'an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 112, col. 1].

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 330 du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 1527, col. 1].

(3) Nous n'avons pu retrouver le nom exact de cette commune.

et de la liberté. Elle présente à la patrie les ornements de son église et des chemises pour nos braves défenseurs. Cette commune invite l'Assemblée à rester à son poste. Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, et leur pétition sera insérée au *Bulletin*.

Une foule d'autres communes ont exprimé les mêmes sentiments.

Un ci-devant prêtre venait d'abdiquer son métier de prêtre, lorsque **Danton** a pris la parole pour une motion d'ordre.

Il est un terme à tout, dit l'orateur; on a dû applaudir les citoyens qui les premiers ont abjuré un ministère d'erreur; mais tous nos moments appartiennent à la patrie. Occupons-nous donc de l'intérêt public et donnons des résultats au peuple.

Faisons exécuter la loi qui ordonne aux corps administratifs de recevoir les déclarations des prêtres qui ne font aujourd'hui que suivre le torrent de la raison nationale. Pour nous, faisons des lois, ayons une marche suivie; soyons inflexibles comme le peuple, qui saura, lorsque tous ses ennemis seront vaincus, allier la clémence avec la justice. Donnons du nerf au gouvernement; soyons en tout dignes de la nation que nous représentons; que toutes nos études, toutes nos méditations se dirigent vers le gouvernement.

Je demande, a ajouté **Danton**, que le comité de Salut public, réuni à celui de sûreté générale, hâte le rapport de la conjuration déjà annoncée. Il faut rechercher les traîtres partout où ils se trouvent; il faut surtout poursuivre ces agents de l'étranger qui veulent à tout prix dissoudre la Convention.

La proposition de Danton a été mise aux voix et adoptée.

IV.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Plusieurs ci-devant prêtres venaient déposer leur rétractation, lorsque **Danton** s'écrie :

Nous ne serions occupés que de ces abjurations si nous voulions écouter la foule de ces prêtres qui viennent se présenter. Nous pouvions admettre les premiers, qui sont entrés dans le sentier de la raison; mais ceux qui ne font que suivre l'impulsion communiquée, croient-ils donc que nous allons nous extasier parce qu'ils veulent bien se donner la peine d'être raisonnables? Occupons-nous d'objets plus grands, plus dignes des représentants du peuple. Que ce ne soit pas en vain que nous ayons mis la terreur à l'ordre du jour! Frappons les conspirateurs, reportons la terreur chez le parti de l'étranger que déjà votre comité de sûreté générale vous a dénoncé, et qui travaille encore dans l'ombre; faisons enfin l'essai de ce gouvernement républicain provisoire et révolutionnaire que vous a présenté le comité de Salut public.

Nous devons rendre hommage à la souveraineté du peuple, et quand il a renversé la superstition, brisé l'autel du fanatisme, nous ne devons

(1) *Mercury universel* du 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793), p. 107, col. 1.